

**CONTRAT D'ENGAGEMENT SOLIDAIRE POULETS BIO**  
**JANVIER 2023 À DÉCEMBRE 2023**  
**Trêve en Août 2023**

Entre le Consomm'acteur:

Et le paysan :

NOM Prénom	Médéric BAILET et Lucie CATELAND
Adresse	Gaec de La Sauréa 811 Avenue du Haut Pays 06690 Tourrette Levens.
Téléphone mobile	Certifié Bio N° 137751 SIRET N° 83966923100012
Courriel	Adhérent Les Amap de Provence n°2016-716/B

La présente commande a pour objet de déterminer les modalités et les conditions de l'engagement des parties signataires, entre le producteur et le Consomm'acteur.

Consomm'acteur, s'engage à :

- Respecter la charte des AMAP
- Adhérer à AMAP Provence (11 euros)
- Régler le ou les poulets pour les livraisons prévues avec **1 ou plusieurs chèques** établis à l'ordre de « gaec de la saurea » et remis au référent de l'Amap en début de contrat, avec une régularisation du prix payé par rapport à la quantité livrée en fin d'année sur la base de 13 € le kilo. **Aucune livraison ne sera possible tant que le dossier ne sera pas complet.**
- Venir chercher sa commande **muni d'un sac isotherme** au moment de la livraison ou à trouver, en cas d'absence, un remplaçant car **une commande oubliée sera due**, le Consomm'acteur en accepte le principe.
- **Aider à la distribution des poulets au moins 1 fois dans l'année en suivant les émargements.**
- Conformément à la charte des AMAP, accepte les risques et aléas liés à la production et les modifications des dates de livraison prévues liés aux aléas de la production.

Le paysan:

- s'engage à assurer avec régularité la bonne qualité gustative, sanitaire et environnementale de ses produits,
- s'engage à organiser une fois dans la saison une rencontre sur sa ferme,
- s'engage à être présent lors des livraisons ou exceptionnellement représenté,
- est responsable de sa marchandise jusqu'à son enlèvement par le Consomm'acteur,
- le tout dans le respect du texte et de l'esprit de la charte des AMAP qu'il a signée.

**En cas de rupture anticipée du contrat**, si la rupture intervient du fait du Consomm'acteur, il devra proposer à une personne de son choix de lui succéder au présent contrat dans ses droits et obligations.

Si le Consomm'acteur ne peut proposer de successeur, les sommes versées correspondant à la période restante restent acquises au producteur .

Dans le cas où la rupture intervient du fait du producteur les sommes correspondant à la période restante seront restituées au Consomm'acteur.

Produit	Acompte mensuel par poulet	Nombre de poulet souhaité par mois	Montant mensuel total
Poulet entier de race « cou nu » avec tête et abats prêt à cuisiner ou congeler pour un poids compris <b>entre 1,5 et 2,5 kg.</b> Conditionné individuellement en sachet sous vide <b>soit 13 €/kg</b>	22 €		
<b>Montant annuel TOTAL :</b>			
<b>Attention : il n'y a que 11 mois de distribution</b> <b>Il y a deux distributions en juin et deux en novembre !</b>			

Je joins .....chèques de ..... euros émis à l'ordre de « Gaec de la Sauréa ».  
 Merci d'indiquer au dos de chaque chèque la date d'encaissement.

Il y aura deux régularisations dans l'année : une fin juin et une fin décembre.

Dates de livraison indicatives:

<b>Jeudi 12 Janvier 2023</b>	<b>Jeudi 9 février 2023</b>	<b>Jeudi 9 mars 2023</b>	<b>Jeudi 6 avril 2023</b>
<b>Jeudi 4 mai 2023</b>	<b>Jeudi 1 juin 2023</b>	<b>Jeudi 29 juin 2023</b>	<b>Jeudi 27 juillet 2023</b>
<b>Jeudi 7 septembre 2023</b>	<b>Jeudi 5 octobre 2023</b>	<b>Jeudi 2 novembre 2023</b>	<b>Jeudi 30 novembre 2023</b>
<b>Jeudi 14 décembre 2023</b>			

*Si vous ne prenez qu'une livraison par mois, rayez les dates non livrées*

*(les éventuelles modifications des dates liées au aléas de production seront communiquées par mail au Consomm'acteur)*

Horaires de livraison : .....Le jeudi de 18h à **18h45**.....

Lieu de livraison : .....Nice Nord Place Fontaine du temple .....

Le producteur peut aussi fournir des pintades 4 fois par an. Elles s'ajoutent aux distributions de **Mars, Juin, Septembre et Décembre.**

Elles sont au prix de **15 €/kg.**

Elles pourront être commandées le mois précédent la distribution auprès du référent.

Pas de tableau indicatif cette année car deux mois comportent 2 distributions. A vos calculatrices !

Petits conseils et entraide collective :

Pour vous rappeler vos dates de livraison, elles se font en début de mois.

Avec les contrats Amap, on s'engage sur la régularité des commandes. Si vous vous absentez, essayez au maximum de faire récupérer votre commande par quelqu'un plutôt que de l'annuler ou la reporter sur la commande suivante. Cela peut vous paraître anodin, mais représente à l'échelle du groupe une charge importante de travail avec risques d'erreurs pour l'humble bénévole que je suis !

Merci  
Sophie

Signature Consomm'acteur : Date

Signature paysan : Date

**Une question ?**

Contactez :

- Référente : Sophie De Gregorio – Tel : 06 64 70 40 23

Email : [sophiedegregorio@gmail.com](mailto:sophiedegregorio@gmail.com)

- Producteur : Médéric BAILET et Lucie CATELAND

Gaec de La Sauréa

811 Avenue du Haut Pays

06690 Tourrette Levens

Tel : 06 41 95 18 14 / 06 41 89 18 16

Email : [fermedelasaurea@gmx.fr](mailto:fermedelasaurea@gmx.fr)